

La Communication Gouvernementale A L'aune Du Pluralisme Médiatique Au Cameroun

MESSI MBALLA Ange Martin

Doctorant en Science politique à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques

Moniteur à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques

Université de Ngaoundéré – Cameroun

Email : martinangemessi@gmail.com

RESUME-En 1990, le Cameroun s'est engagé sur la voie de la démocratie. Cela s'est traduit avec la libéralisation de la vie politique en générale et de la communication sociale en particulier. En effet, cet article traite de la question des effets notoires notamment de l'incidence du pluralisme médiatique sur la communication gouvernementale. En s'appuyant sur une démarche fonctionnaliste et empirique, nous nous sommes rendu compte que le pluralisme médiatique a un impact sur la communication gouvernementale. Nous avons essayé de montrer que le pluralisme médiatique a entraîné une modernisation de la communication gouvernementale. Cela se matérialise à travers la sédimentation obligée d'une exigence de transparence dans la communication gouvernementale et les réajustements des pratiques de communication gouvernementale au Cameroun.

Mots clés-Communication gouvernementale, Pluralisme médiatique, Transparence, Démocratie, environnement médiatique, information gouvernementale

SUMMARY-In 1990, Cameroon embarked on the path of democracy. This was reflected in the liberalization of political life in general and of social communication in particular. Indeed, this article deals with the question of the notorious effects, in particular the impact of media pluralism on government communication. Based on a functionalist and empirical approach, we realized that media pluralism has an impact on government communication. We have tried to show that media pluralism has led to a modernization of government communication. This materializes through the forced sedimentation of a requirement for transparency in government communication and the readjustments of

government communication practices in Cameroon.

Keywords -Government communication, Media pluralism, Transparency, Democracy, government information, media environment

INTRODUCTION²

1. Trente années déjà se sont écoulées depuis la libéralisation de la communication sociale au Cameroun. Une libéralisation qui intervient suite à la volonté de l'Etat du Cameroun de s'arrimer à la culture démocratique globale imposée par l'occident depuis les années 1990 aux Etats africains. Pour l'épanouissement de cette culture, la liberté d'expression constitue pour l'essentiel, une composante fondamentale à la construction de la paix des nations¹. La notion de liberté d'expression, faisant donc référence à la possibilité pour un individu d'avoir libre accès à l'information et de la commenter sans crainte de répression, s'est opérationnalisée de manière concrète au Cameroun en 1996 avec l'abolition de la pratique de la censure administrative et elle s'est consolidée en 2000 avec la libéralisation du secteur de l'audiovisuel. Ainsi, il nous est loisible de dire que la libéralisation de la communication sociale en 1990 constitue la matrice de la démocratisation de la parole qui est intervenue à l'aube de la levée de la censure administrative.

2. La démocratisation de la parole a eu des effets notoires sur la communication gouvernementale. Ayant une triple fonction : informative, pédagogique et politique, la communication gouvernementale est une donnée fondamentale de tout régime démocratique. C'est

¹ Unesco, Médias et bonne gouvernance en Afrique : concept et cas pratiques, janvier 2010

d'ailleurs pour cette raison qu'elle se situe au cœur du pouvoir². Au Cameroun, elle a toujours été au cœur de la politique gouvernementale. Partant du fait qu'elle a longtemps été l'apanage du Gouvernement qui en avait la pleine maîtrise jusqu'à l'avènement du pluralisme médiatique. L'on est donc à même de se questionner sur ce qui a fondamentalement changé dans la pratique de la communication gouvernementale depuis le pluralisme médiatique au Cameroun. Les questions que l'on se pose sont celles de savoir : Quelle est l'incidence du pluralisme médiatique sur la communication gouvernementale au Cameroun? Qu'elle figure présente la communication gouvernementale au Cameroun depuis le pluralisme médiatique? Comment se déroule la communication depuis le pluralisme médiatique au Cameroun?

3. Ce sont ces principales interrogations qui constitueront le fil conducteur de notre étude. En proposant une analyse fondée sur une approche fonctionnaliste et descriptive, il s'agit d'étudier la communication gouvernementale à partir de 2000 jusqu'à 2020 en mettant uniquement l'emphase sur les changements majeurs observés dans le champ communicationnel au Cameroun depuis le pluralisme médiatique. A cet effet, l'on cherchera à montrer que le pluralisme médiatique d'une part a entraîné une modernisation de la communication gouvernementale (I) et d'autre part a favorisé les réajustements des pratiques de la communication gouvernementale (II).

I. La Modernisation de la communication gouvernementale au Cameroun

4. Le pluralisme médiatique au Cameroun marque l'inscription de la césure entre d'une part le fort monolithisme de l'information maîtrisée par le gouvernement et le nivellement de la communication observé de nos jours. De façon simple, le pluralisme médiatique a conduit à une réforme des pratiques communicationnelles des gouvernants. Cette réforme qui, se matérialise par la délégitimation de la communication verticale au détriment de la légitimation de la

communication horizontale, pose les jalons de la modernisation de la communication gouvernementale au Cameroun. En effet, le pluralisme médiatique a entraîné l'émergence de plusieurs acteurs dans le domaine de la communication sociale. Ces acteurs ont astreint le Gouvernement à adopter une culture de transparence (B) qui s'objective à travers la diversification des acteurs de la communication gouvernementale (B).

A. La diversification des acteurs de la communication gouvernementale

5. Depuis la démocratisation de la parole, la quantité d'acteur impliqué dans le domaine de la communication sociale ne cesse d'accroître au Cameroun. Fort de cette raison il était impérieux pour l'Etat du Cameroun d'institutionnaliser les différents acteurs susceptibles d'intervenir dans le cadre de la communication gouvernementale. En effet, l'institutionnalisation de la communication gouvernementale répond à une nécessité des plus poignantes à savoir le contrôle et l'orientation de la qualité d'informations diffusées. Cet impératif de contrôle et de l'orientation de l'information est dû à l'instauration de l'anarchie communicationnelle que le pluralisme médiatique aurait installée au sein de l'espace public et qui est susceptible de nuire à l'action gouvernementale. En réalité, il apparait évident que dans un tel environnement médiatique, l'information devient difficilement contrôlable. C'est pour cette raison que des acteurs spécifiques ont été institués et mis en place.

6. Comme le souligne GERSTLE, la communication gouvernementale est marquée par la multiplicité des acteurs engagés³. A cet effet, au Cameroun le dispositif institutionnel qui régit l'action des différents acteurs de la communication sont entre autre le Secrétariat Général de la Présidence, le Ministère de la Communication, la Division de l'information et de la coordination de la communication Gouvernementale (DICCG), les cellules de Communication ministérielles et la commission des actions médiatiques.

² BIGAUT (C), Organisation méthodes et techniques. La communication gouvernementale, La Revue administrative, 41e Année, No. 244, pp. 371

³GERSTLE, (J), La communication politique. Que sais-je ? Paris, PUF, 1992. p. 91

7. Pour ce qui est de la première structure à savoir la Présidence de la République, elle est l'agent régulateur de l'information gouvernementale au Cameroun. En effet, depuis 1985 les déclarations publiques des personnalités de la haute hiérarchie administrative et notamment les membres du Gouvernement étaient soumis au visa préalable dont la Présidence de la République⁴ en était le détenteur. La raison étant de remédier aux déclarations dénuées de prudence ainsi que des révélations parfois inexacts et très souvent inopportunes auxquels se livraient les membres du Gouvernement. Ces déclarations faites publiquement avaient pour incident l'établissement d'un sentiment de doute dans l'opinion publique en ce qui concerne généralement la coordination de l'activité gouvernementale et à jeter le discrédit sur la politique du Gouvernement notamment lorsque celle-ci apparaît contraire aux déclarations préalablement émises. Cette restriction relative aux déclarations publiques des personnalités a plutôt contribué ou conduit au sacre de la rumeur qui est la résultante de l'irrégularité dans l'information des citoyens et de la diffusion tardive de l'information gouvernementale. Conscient du danger que représente un tel phénomène pour le développement d'un Pays qui nécessairement dépend aussi bien de son image que de tout autre chose. Notamment du regard que le national et l'internationale porte sur le Gouvernement et le fonctionnement de son régime, a amené le Président Paul BIYA à instituer la communication Gouvernementale en 1989 soit à l'aube de la libéralisation de la vie politique au Cameroun par le biais de la circulaire N°005/CAB du 26 Juin 1989. Le Chef de l'Etat demeure le maître d'œuvre de la communication gouvernementale au Cameroun. Une lecture plus subtile de l'Instruction Générale N°002 du 04 Juin 1998 Relative à l'organisation du Travail Gouvernementale, nous reconforte dans cette prise de position.

8. S'agissant du ministère de la communication, il est le département ministériel chargé principalement de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique gouvernementale

en matière de communication. Sa principale prérogative est celui d'accompagnateur des autres départements ministériels dans la mise en œuvre de leurs stratégies de communication. Cela reste perceptible au regard de la présence toujours observée du Ministre de la communication au côté d'un membre du gouvernement qui dans le cadre d'un point de presse ou d'une conférence de presse tient à informer les citoyens sur une question qui mérite d'être portée à l'intention du Public. Bien qu'il n'existe aucun texte le sacrant explicitement comme tel, il est néanmoins le porte-parole du Gouvernement. Le Ministère de la communication est donc l'institution centrale chargée de la gestion de la communication gouvernementale au Cameroun. Elle est l'unité centrale en ce qui concerne la mise en exécution de la communication gouvernementale.

9. S'agissant de la Commission des Actions Médiatiques gouvernementales, elle fut Créée le 23 juillet 1992 par un décret du Premier Ministre ACHIDI ACHU. L'objectif principal de sa mise en œuvre est de mettre à la disposition du public une information qualitative et quantitative. En tant qu'organe consultatif. Sa mission est l'étude des modalités de mise en application de la politique nationale de communication. Le 02 septembre 2015, le Ministre de la communication Issa TCHIROMA, président de la structure au moment des faits, avait procédé à l'installation d'une vingtaine des membres de la commission. A leur installation le Ministre a tenu à leur rappeler les défis majeurs auxquels ils étaient appelés à faire face durant l'exercice de leurs fonctions. Il s'agissait de deux objectifs prioritaires : la guerre contre la secte Islamiste Boko Haram et la lutte contre la pauvreté. L'arme utilisée par une telle structure pour gagner pareil combat est la communication. Une communication responsable et exemplaire qui se matérialise à travers sa capacité de mettre à la disposition du public une information qualitative et quantitative. Cette communication responsable épouse la mission mobilisatrice de la Nation toute entière face aux défis du présent et du futur, à une promotion. Afin de mieux mener cette mission, la commission des actions médiatiques a tenu à réviser son texte organique. Une révision induite par la transformation du paysage, intervient dans le seul but de l'adapter aux évolutions de l'environnement médiatique. Une évolution

⁴ Circulaire N°009/CAB/PR du 31 décembre 1985 relative aux déclarations publiques des personnalités

marquée par l'apparition des nouveaux médias liés au développement des TIC.

10. Comme dans la plupart de Pays dans le monde, la Division de l'Information et de la Coordination de la Communication Gouvernementale est la structure chargée du pilotage et de la coordination au niveau interministériel de la communication gouvernementale au Cameroun. De manière générale, elle est chargée de la mise en cohérence de la communication gouvernementale, la diffusion à la presse et au public des informations sur l'activité et l'action du Gouvernement, du suivi de l'exécution du programme de communication Gouvernementale. Elle coordonne le pilotage des campagnes d'informations d'intérêt général à caractère interministériel en liaison avec les départements ministériels concernés. En plus de ces prérogatives définies par la charte qui régit son fonctionnement, cette Division suit également les activités du Ministère chargé de la communication ainsi que des organismes sous tutelle de cette administration à l'instar de la CNC et de la Crtv. Elle émet également des avis sur tout projet de texte soumis au Premier Ministre, se rapportant à son domaine de compétence.

11. Enfin, Il en ressort que le moindre organisme ou institution est tenu d'avoir ce que Pierre ZEMOR appelle : le DIRCOM⁵. C'est-à-dire le Directeur de la communication. Dans le contexte d'une Administration étatique, celui-ci a rang de porte-parole du Gouvernement. Or l'Administration étatique étant donc une mosaïque composée de plusieurs Départements ministériel, chacun de ces Ministères est doté d'une Cellule de Communication dont le chef officie à titre de porte-parole du Ministère. La Cellule de Communication est l'un des Services Centraux au cœur du Département ministériel, responsable de la communication de l'administration. De manière générale, la tâche qui incombe à toute Cellule de Communication est de définir la politique de communication interne et externe du ministère ceci sous le prisme des grands axes définis par le Gouvernement.

⁵ZEMOR (P), *La communication publique*, Paris, PUF, Collection « Que sais-je ? », janvier 2008 (4e édition), p 127

B. La sédimentation obligée d'une exigence de transparence dans la communication gouvernementale

12. Le pluralisme médiatique renvoie à la présence de plusieurs sources d'informations. En effet, cette pluralité de sources d'informations est de nature à imposer au Gouvernement une culture de transparence dans sa communication. Cette transparence se matérialise, comme tout autre chose, à travers la généralisation de la diffusion des informations⁶. C'est-à-dire la diffusion des informations fiables, véridiques et non partisans. C'est d'ailleurs ce que pense OLLIVIER-YANIV Caroline lorsqu'elle affirme qu'en démocratie tout se passe comme si la communication d'Etat se trouvait soumis à deux interdits : la monopolisation des sources d'informations d'une part et d'autre part, la diffusion partielle d'informations⁷.

13. Considérée comme une importante forme de gouvernabilité, la communication gouvernementale est un puissant instrument de campagne permanente dont dispose les gouvernants. Fort de cette raison, elle se doit de ne souffrir d'aucune antinomie quelconque dans son opérationnalisation. Ce qui revient à dire, que la communication gouvernementale doit être claire, compréhensible de tous et surtout vraie. Des qualités que l'on ne saurait apprécier à l'absence du pluralisme médiatique. Ainsi, le pluralisme médiatique se présente comme un instrument de régulation de la communication gouvernementale dont la mission est de veiller au contrôle de la diffusion non tronquée des informations. Partant de ce postulat, il devient difficile pour tout Gouvernement en général et pour le Gouvernement camerounais en particulier de dissimuler ou de soustraire des informations. Une attitude qui ne fera que jeter le discrédit sur lui. C'est d'ailleurs ce qui en ressort de l'année 1991 avec la communication qui a lieu autour de la marche de Bamenda. De même que celle qui a encadré les grèves estudiantines de l'Université

⁶ OLLIVIER-YANIV (C), De l'opposition entre propagande et communication publique à la définition de la politique du discours : proposition d'une catégorie analytique, *Quaderni*, 72/2010, p 87-99

⁷ Idem

de Yaoundé I à laquelle le Gouvernement par la voix de son porte-parole avait déclaré qu'il y'avait eu "Zéro mort". Des propos se situant aux antipodes des faits observés sacrent le glas du désaveu de l'information gouvernementale. Chose qui porte préjudice à l'image du pays et à l'intégrité de ses dirigeants.

14. Conscient du danger que la perte du capital confiance représente pour un Etat comme le Cameroun en quête perpétuelle de légitimité, le Gouvernement s'est donné les moyens de paraître⁸ au sein de la multitude. Cela se matérialise par la prise en compte de la diversification des organes médiatiques présente au Cameroun. En effet, l'ouverture de la communication sociale a induit des nouveaux acteurs médiatiques dans l'espace médiatique camerounais. Il s'agit à l'occurrence des nouveaux médias que sont les réseaux sociaux et l'internet. Ces nouveaux acteurs ont entraîné une transformation de l'écosystème médiatique influençant au passage les pratiques communicationnelles des Membres du Gouvernement. Cela est perceptible à travers l'usage combiné des médias traditionnels et des nouveaux médias dans la pratique de la communication des gouvernants camerounais.

15. S'agissant de l'usage des médias traditionnels, le pluralisme médiatique a entraîné une multiplication de plusieurs organisations médiatiques constituant au passage une pluralité de canaux de transmission de l'information. Jadis, le média public à savoir la Crtv, qui pourtant était l'unique média dépositaire de l'information gouvernementale s'est retrouvée concurrencée dans ce domaine par d'autres organes médiatiques notamment ceux du secteur privé. Chose à laquelle le Gouvernement a su en profiter. En effet et en conformité avec l'instruction du Chef de l'Etat⁹, il nous est loisible de constater l'usage de tous ces canaux de transmissions de l'information par les gouvernants. Cela se matérialise par la présence souvent marquée des médias privés lors des conférences de presse, des points de presse et

leurs implications dans la diffusion des communiqués de presse. L'intégration des médias privés lors de l'exercice de transmission de l'information gouvernementale représente non seulement un double avantage considérable pour le Gouvernement mais aussi traduit une volonté intrinsèque de la part des gouvernants.

16. Comme premier avantage, cette intégration médiatique lors de l'opérationnalisation de la communication gouvernementale, permet à ce que le message gouvernemental pénètre un large public en atteignant les Zones les plus reculées. Le second avantage qu'offre cette intégration est étroitement lié à la segmentation de l'auditoire par le pluralisme médiatique. La segmentation dont il s'agit ici concerne la division sociale qu'opère l'offre issue de ce marché médiatique concurrentiel. En effet, le pluralisme médiatique donne le choix à chaque citoyen de consommer les produits qu'offrent les différentes organisations médiatiques. De manière explicite, le marché médiatique fortement concurrencé tel qu'il est permis de le constater au Cameroun, permet à chaque citoyen de choisir arbitrairement sa chaîne d'information. Résultat, l'on voit une frange de la population s'intéresser uniquement au programme diffusé par le médium Equinoxe Télévision au détriment du médium Canal 2 international, STV et du médium public la Crtv qui d'ailleurs en matière d'informations ne fait plus l'unanimité au sein de l'opinion nationale. Le constat de cet arbitrage social dans l'espace médiatique est également observable au niveau de la presse écrite. Face donc à une telle situation, pour que son message atteigne pleinement l'objectif poursuivi, le Gouvernement n'a guère d'autre choix que de composer avec tous ces organes médiatiques. Chose qui donne de l'écho et surtout favorise une vulgarisation accrue de son action au sein de la communauté nationale et internationale.

17. L'autre aspect de l'usage de tous ces outils de transmissions de l'information par les gouvernants est la mise en exergue de la volonté de l'Etat à s'arrimer à la culture globale de production de l'information : la transparence. En effet, le fait de tenir compte de la présence de tous ces acteurs médiatiques dans l'espace public, le Gouvernement fait montre de sa disposition à

⁸COTTERET, (J-M), Gouverner c'est paraître, Paris, Presses universitaires de France, 1997.

⁹Circulaire n°005/CAB/PR du 26 Juin 1989 relative à la communication gouvernementale

fournir des informations de qualités peintes de vérité. Ce qui laisse entrevoir une maturité démocratique des dirigeants camerounais qui se traduit donc par le respect du droit à l'information les citoyens.

18. Quant à l'usage des nouveaux médias ou médias numériques, l'on observe des avancés remarquables dans la pratique communicationnelle des gouvernants dans le cadre de la diffusion de l'information gouvernementale. Cette avancé est perceptible à travers la pratique de l'E.Gouvernement. En effet, la pratique de l'E.Gouvernement traduit de l'effectivité de la réinvention de la pédagogie de production de l'information gouvernementale. Au Cameroun on observe une présence marquée des gouvernants camerounais dans les réseaux sociaux à l'occurrence Facebook et Twitter. En effet, chaque institution dispose d'une page web au sein de ces réseaux sociaux où ils renseignent les internautes des différentes activités qu'ils entreprennent. En plus des réseaux sociaux, chaque institution jouit également d'un site internet à l'intérieur duquel l'on peut suivre les activités du gouvernement. L'investissement de ces médias numériques tel que instruite par le Président de la République¹⁰ renvoie à une impérieuse nécessité celui de la dissémination rapide de l'information. En effet, la transformation de l'écosystème médiatique par ces nouveaux médias démultiplie la vitesse de circulation de l'information gouvernementale. L'adoption de ces nouveaux médias dans la pratique communicationnelle du Gouvernement témoigne de la mise à jour et de l'évolution des référentielles de production de l'information gouvernementale.

19. Tout comme l'usage des médias privés, l'intégration des médias numériques dans le vaste panier des canaux institutionnels de diffusion de l'information gouvernementale, laisse transparaître une volonté nourrie de transparence de la part du Gouvernement. Dans le cadre de la pratique de l'E.Gouvernement, cette

volonté de transparence épouse une proportion globale et plus pesante dans l'espace public. Cela à cause de la dimension internationale qu'offre la communication numérique par le biais du portail web. Ainsi, Selon la circulaire n°002/CAB/PM du 23 Juillet 1992 Relative à la Redynamisation de la Communication Gouvernementale, le Premier ministre, Chef du Gouvernement ré-étaie aux membres du Gouvernement la volonté du Chef de l'Etat à œuvrer pour plus de transparence dans la prise de décision et à une information plus large, plus fluide et plus constante, voire permanente de l'opinion publique sur l'action du Gouvernement. Cela traduit en réalité l'image que l'on se fait de la communication gouvernementale en générale, à savoir un outil de transparence que le pluralisme médiatique vient davantage conforter.

II. Les réajustements des pratiques : sens et usages de la communication Gouvernementale au Cameroun

20. Bien que le pluralisme médiatique ait conduit à la modernisation de la communication gouvernementale, elle a néanmoins favorisé la réinvention d'un répertoire de pratique communication gouvernementale. Cela se matérialise à l'émergence de l'incongruence (A) et l'accroissement de la propagande dans la communication gouvernementale (B)

A. La pratique significativement orientée d'une communication organiquement diffuse

21. Au Cameroun, il est admis que la communication gouvernementale a pour fonction première l'éclairage des citoyens sur la politique que conduit le Gouvernement afin de promouvoir d'un côté, un engagement plus conscient et plus serein de leur part dans la lutte contre les grands défis de l'heure. Et d'autre part de stimuler dans les milieux internationaux, à travers la projection d'une vision plus objective du Cameroun, une assistance adaptée à ses besoins et réalités¹¹. Or pour que l'on puisse arriver à une telle finalité, la communication gouvernementale se doit de ne souffrir d'aucune ambiguïté. Chose qu'on ne saurait dire de la communication gouvernementale au Cameroun où l'on observe

¹⁰ANDZONGO (S), Cameroun : L'usage des réseaux sociaux divise la Présidence et les ministres, en ligne sur <https://cameroonvoice.com/news/2016/11/09/cameroun-l-usage-des-reseaux-sociaux-divise-la-présidence-et-les-ministres/?amp>

¹¹ Circulaire n°002/CAB/PM du 23 Juillet 1992 relative à la redynamisation de communication gouvernementale.

de plus en plus dans les faits un accroissement d'incongruence. Ce fait témoigne de la difficulté de la mise en œuvre d'une politique cohérente en matière de communication et constitue un facteur explicatif de l'émergence de l'incongruité souvent observée dans la communication gouvernementale.

22. D'emblée, l'on associe l'émergence de l'incongruence dans la communication gouvernementale à l'absence d'un porte-parole véritablement unique. En effet, la nomenclature institutionnelle du Cameroun fait état de ce que chaque Chef de Département Ministériel est appelé à faire connaître les activités de son ministère à l'ensemble des citoyens. Une telle pratique sacre la multiplicité de plusieurs portes paroles ce qui laisse à dire qu'en réalité nous sommes à présence d'un porte-parole du Gouvernement de fait au Cameroun. Sur ce pan, cela laisse entrevoir que le champ de compétence du porte-parole du Gouvernement porte essentiellement sur les situations qui engagent le Gouvernement tout entier.

23. Il s'agit entre autre des situations liées aux différentes crises sociales ou des questions d'intérêts nationales susceptibles d'être portée à la connaissance de l'opinion publique. Or, l'observation de la théâtralisation ou de la mise en scène du discours gouvernemental laisse généralement transparaître tout autre chose. Prenant le cas des conférences de presses, force est souvent de constater que le porte-parole du Gouvernement ne joue que très souvent le rôle d'accompagnateur. Cela est souvent perceptible dans le cadre d'une communication conjointe entre plusieurs membres du Gouvernement. Ainsi, il n'est pas exagéré de dire que le Ministre de la Communication n'irrigue pas à lui seule la communication gouvernementale. A titre illustratif, dans la communication gouvernementale sur le Covid-19 le plus en vue est le Ministre de la Santé. Autre fait illustratif, la communication sur le massacre de NGABURH a d'abord été faite par le Directeur de la communication du Ministère de la Défense, le Colonel de frégate Serge ATONFACK. Ces faits traduisent explicitement le caractère tout azimut de la communication institutionnelle des gouvernants camerounais qui se matérialise par la

cacophonie souvent observée dans le discours. Ce qui, à notre sens, serait lié, comme toutes autres choses d'ailleurs, à l'absence d'un porte-parole unique. La pluralité d'acteurs n'est pas de nature à faciliter la fluidité de la communication gouvernementale. Chose qui dans le domaine de la communication entraîne nécessairement plusieurs manières de dire la même chose. Ce qui ne permet pas toujours aux citoyens de mieux saisir toute la portée significative de l'action du Gouvernement. Conséquence on observe une pluralité d'informations discordantes sinon contradictoires révélant au passage l'inexistence d'une synergie de coordination entre les membres du Gouvernement. Laisant entrevoir l'usage de la communication gouvernementale par certains membres du gouvernement comme un outil de positionnement. Balayant au passage la volonté du Chef de l'Etat qui voudrait que la communication gouvernementale soit perçue comme une action collégiale.

24. Cette situation pousse à réflexion quant à la capacité du porte-parole camerounais à expliquer de manière pertinente l'action du Gouvernement. Ce qui dans le fond génère un problème majeur : celui de la crédibilité et de la fluidité de l'information. Tout compte fait, l'incongruité observée dans le discours gouvernemental aujourd'hui est non seulement dû à l'émergence du pluralisme médiatique mais est également nourrie par ce même pluralisme médiatique. Car en octroyant une tribune d'expression de choix à chaque acteurs, il augmente les possibilités de production des discours contradictoires surtout lorsqu'il existe une absence de coordination entre les acteurs comme c'est le cas du Cameroun.

A. Communiquer pour convaincre et non seulement informer : ce que parler veut dire pour le Gouvernement

25. La propagande d'intégration que prône le Gouvernement présente des traits spécifiques et nécessite la mobilisation d'importantes techniques. Bien que ces techniques soient plus ou moins controversées, elles apparaissent être un impératif cathédral pour la réussite de cette propagande. En effet, depuis plus d'une décennie aujourd'hui, le Cameroun est le théâtre de plusieurs événements conflictuels.

Ces événements, qu'ils s'agissent de la guerre contre Boko Haram ou de la lutte contre les sécessionnistes dans le cadre de la crise anglophone, sont de nature à perturber la stabilité de l'Etat. Face à cette situation, le Gouvernement en dépit de l'usage de la violence armée dont il en est le détenteur légitime, utilise en permanence la violence psychique¹² dont l'arme la plus efficace est la propagande¹³. L'employabilité de cette arme vise non seulement à agglomérer la multitude sur l'importance de la conservation des acquis de la République que sont l'unité nationale et le vivre ensemble.

26. Au regard de la situation sociopolitique et sécuritaire qui prévaut au Cameroun, l'Etat du Cameroun est en proie à de nombreuses critiques quant à sa politique liée à la gestion de ces crises. En raison de cela, le Gouvernement se retrouve donc régulièrement assis sur le banc des accusés grâce aux rapports de certaines organisations non gouvernementales l'incriminant de ne pas respecter les Droits de l'Homme dans sa quête pour le retour de la paix dans l'ensemble de son territoire national. Cette situation qui, sans s'en douter, est de nature à mettre en mal l'action des gouvernants, constitue un écueil à la politique d'intégration nationale chère au Gouvernement. En ces temps où la qualité d'informations produits par le Gouvernement ne fait pas l'unanimité au sein de l'opinion publique. Ces informations souvent étiquetées de "mensongères" constituent également, il faut le reconnaître, un écueil à l'intégration nationale. Toutefois, face à la lutte pour la sauvegarde des idéaux de la république que sont la paix, le vivre ensemble, l'unité bref l'intégration nationale, l'on comprend aisément que le Gouvernement puisse mettre sur pied des stratagèmes pour pouvoir assurer la sauvegarde de l'Unité Nationale. Bien que le recours à cette stratégie soulève dans le fond le problème de l'éthique, elle relève néanmoins de bonne guerre. Il s'agit en l'occurrence de l'usage de la désinformation ou des fake news.

27. En effet, contrairement à la diffusion des fausses informations jonchées d'intention de nuisance par certains acteurs de la scène publique, le Gouvernement pour sa part

instrumentalise le plus souvent la désinformation à des fins d'agglomération de l'ensemble des citoyens dans le sens de les fédérer vers une cause commune : la paix et la préservation de l'intégrité territoriale. C'est également dans ce sens que l'on doit comprendre certains fake news produites et diffusés par le Gouvernement. A titre illustratif nous avons le cas de traitement de l'information qui a été faite autour de la tuerie des femmes et des enfants par sept soldats de l'armée camerounaise dans le cadre de la lutte contre la secte islamique Boko Haram à l'Extrême-Nord du Cameroun. Alors que la vidéo de cette exécution était devenue virale sur la toile et que certaines organisations non gouvernementales accusaient l'armée camerounaise d'être l'auteur de ces exactions, le Gouvernement par la voix de son porte-parole avait alors réfuté ses faits. Cela étant dit, essayons d'aborder la question de la position du Gouvernement sur un prisme différent. En effet, en s'inscrivant dans la psychologie du Gouvernement, l'on se rend compte que le fait pour sa part de protéger l'armée et de nier ses exactions traduit le souci des gouvernants de protéger les citoyens d'une éventuelle psychose qui pourrait surgir à l'idée de savoir que l'armée meurtrier la population.

28. Cette prise de position va au-delà de la défense de l'armée camerounaise en tant qu'institution étatique. Mais il s'agit aussi et surtout de la protection des citoyens. En effet, que le Gouvernement dise à ses citoyens, parce qu'au nom de la transparence, que l'armée dont la fonction première est d'assurer la sécurité de l'ensemble des personnes vivant sur le territoire nationale exécute et tue les civils, l'on ne s'aurait en douter est de nature à susciter la peur dans l'opinion publique. Notamment en ce qui concerne la capacité du Gouvernement à contrôler ses troupes armées. De telles pratiques, donnent lieu à toutes sortes d'interprétations et d'analyses. Nous faisons par exemple allusion à des analyses du style : l'armée est devenue incontrôlable. De telles analyses, il n'est pas exagérer de le dire, ne peuvent avoir que pour conséquence la démoralisation des citoyens. Chose qui contribue largement à saper l'action du Gouvernement dans sa quête de rétablir l'unité nationale. Est-ce dire que mentir sera l'idéale ? Nous répondrons en disant qu'il y'a des mensonges de bonne guerre. Le mensonge est aussi bien préjudiciable à l'image du pays. Mais

¹² TCHAKHOTINE(S), *Le viol des foules*, Gallimard, 1952 p 208

¹³ *Idem* ; p 193.

ce qu'il y'a lieu de comprendre notamment à travers ces faits est que ces mensonges s'inscrivent dans une dynamique d'intégration nationale. Il s'agit d'une propagande gouvernementale axé sur le mensonge dans l'optique de garantir la stabilité et la paix qu'une information contraire ou cru peut résolument saper.

CONCLUSION

29. Depuis l'ouverture de la communication sociale en 1990, l'espace médiatique camerounais est florissant. Cette floraison est due à la flambée des médias qui pullulent son espace public. Témoignant la vitalité de la démocratie au Cameroun, ce foisonnement médiatique a entraîné une modernisation des pratiques communicationnelles du Gouvernement. Celle-ci est perceptible à travers la pratique de l'E.Gouvernement et l'adaptation de la culture de transparence par le Gouvernement. Cette adaptation qui s'opérationnalise par la prise en compte de tous les acteurs médiatiques par le Gouvernement lors de la mise en scène de son discours. Toutefois, dans cette étude nous avons montré que le pluralisme médiatique a certes modernisé la communication gouvernementale, mais aussi a contribué à un développement des pratiques propagandistes. De manière globale, il entraîne le Gouvernement à pratiquer une communication de propagande axé sur l'intégration. Cette propagande qui s'opérationnalise souvent par l'instrumentalisation des fake news de la part des gouvernants vise en réalité un objectif : préserver l'unité nationale. Eu égard les faits suscités, l'on comprend que cette volonté d'intégration n'est pas toujours exprimée de manière explicite mais appelle plus à une compréhension personnelle de chaque citoyen. Toujours est-il que, cela ne dédouane par l'accroissement de dédit ou d'incongruence souvent observés dans le discours politique des gouvernants. Un phénomène qui aura du mal à subsister s'il existe une véritable plateforme de synergie ou de coordination entre les membres du Gouvernement. Et aussi si ces derniers faisaient de plus en plus preuve de retenue lors de leur communication face à certains faits. Car en réalité, compte tenu de la dissémination rapide des informations du fait de la présence active des réseaux sociaux, la culture

de la prudence ne peut que s'imposer au Gouvernement dans sa communication.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES:

- [1] **BIGAUT (C)**, Organisation méthodes et techniques. La communication gouvernementale, La Revue administrative, 41e Année, No. 244, PUF, AOUT 1988, p 371-378
- [2] **COTTERET (J-M)**, Gouverner c'est paraître, Paris, Presses universitaires de France, 1997.
- [3] **ELLUL (J)**, Propagande et démocratie in Revue française de science politique, 2^e Année, n^o3, 1952, p 474-504
- [4] **FRERE (M-S)**, Média en mutation : de l'émancipation aux nouvelles contraintes, in politique africaine, N^o 97, 2005, p5-17
- [5] **GERSTLE (J)**, la communication politique. Que sais-je ? Paris, PUF, 1992.
- [6] **KEMAYOU (L-R)**, La communication publique entre mythe et réalité au Cameroun : une gouvernance de défiance vis-à-vis des citoyens-usagers ? Pyramides, 24 | 2012, 151-170.
- [7] **NNA (M)**, « La liberté de la communication sociale face à l'impératif de l'ordre public et politique au Cameroun » in cahier juridique et politique 2015 FSJP U.N, p 363
- [8] **OLLIVIER-YANIV (C)**, La communication gouvernementale en matière de sécurité : gouvernement de soi et gouvernement du social. Communication de l'État et gouvernement du social. Pour une société parfaite, 2009.
- [9] **OLLIVIER-YANIV (C)**, Discours politiques, propagande, communication, manipulation. Mots. Les langages du politique, 2011.
- [10] **OLLIVIER-YANIV (C)**, De l'opposition entre propagande et communication publique à la définition de la politique du discours : proposition d'une catégorie analytique, Quaderni, 2010, p 87-99
- [11] **TCHAKHOTINE (S)**, Le viol des foules par la propagande politique. Gallimard, 1952
- [12] **ZEMOR (P)**, La communication publique, Paris, PUF, Collection « Que sais-je? », (4e édition), janvier 2008

Webographie

- [1] **ANDZONGO (S)**, Cameroun : L'usage des réseaux sociaux divise la Présidence et les ministres, en ligne sur <https://cameroonvoice.com/news/2016/11/09/cameroun-l-usage-des-reseaux-sociaux-divise-la-presidence-et-les-ministres/?amp>
- [2] www.cameroun-tribune.cm/article.html/31744/fr.html/-une-mauvaise-communication-peut-entacher-la-crédibilité-du-gouvernement